

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

**Membres absents** : M. HOUPERT

## OBJET

### DE LA DELIBERATION

#### 21-23 rue du Petit Potet – Engagement de la procédure de cession d'un ensemble immobilier

Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Dijon conduit une démarche globale de rationalisation et de gestion active de son patrimoine. Cet objectif d'optimisation vise notamment à ne conserver la propriété que des seuls biens nécessaires au fonctionnement des services offerts à la population et aux besoins des activités de la Ville, dans le cadre de ses compétences et missions.

Cette stratégie patrimoniale repose en particulier sur une optimisation des surfaces utilisées, en procédant à des mutualisations, des regroupements, ainsi qu'à des diversifications d'usages.

La Ville est propriétaire de l'ensemble immobilier situé 21-23 rue du Petit Potet, cadastré section BP n° 122 et n° 400 p. Ce bâtiment, aujourd'hui libre de toute occupation après le transfert des dernières associations, nécessite d'importants travaux de réhabilitation et n'était d'ailleurs que partiellement occupé.

Cet ensemble immobilier est composé de deux bâtiments mitoyens, parfois communicants, d'une surface bâtie brute totale de l'ordre de 900 m<sup>2</sup> et d'une surface utile de l'ordre de 600 m<sup>2</sup>, sous-sol compris. Les plans des bâtiments ci-annexés sont communiqués à titre strictement informatif. Ce bien

fait l'objet d'une protection au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, dont un extrait est ci-annexé.

Le maintien de cet ensemble immobilier dans le patrimoine municipal ne présentant plus d'utilité, il est proposé d'engager une procédure de cession, selon les modalités suivantes :

- prix de vente fixé à un montant minimum de 550 000 €, hors TVA éventuelle, conforme à l'évaluation de France Domaine
- prise en charge par l'acquéreur des frais liés à la vente, laquelle interviendra par acte notarié, ainsi que des frais liés à la suppression ou modification des réseaux, clôtures, aménagements extérieurs et intérieurs, l'ensemble immobilier étant cédé en l'état, toute servitude éventuelle pouvant résulter notamment de la situation des lieux restant à la charge de l'acquéreur
- établissement, par chaque acquéreur potentiel, d'un dossier comportant les éléments suivants :
  1. présentation et références
  2. description sommaire du projet de reconversion envisagé
  3. prix d'acquisition proposé
  4. détail des conditions suspensives éventuelles
- transmission de ce dossier au plus tard le 09 septembre 2016 avant 17 h 00, soit par envoi en L.R.A.R. à la Mairie de Dijon – Service Foncier – CS 73310 – 21033 Dijon Cedex, soit par remise directe au Service Foncier – Grand Dijon – 40 avenue du Drapeau à Dijon
- choix de l'acquéreur fondé sur les quatre éléments ci-dessus listés, estimés de même valeur

Le choix et la cession feront l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, au plus tard avant la fin du mois de novembre prochain.

Il est précisé que l'établissement du document de découpage parcellaire sera effectué avant la vente, à la charge de la Ville.

Toute demande de visite de ce bien devra être formulée auprès du Service Foncier – 03 80 50 35 98, au plus tard 48 h avant la date souhaitée. Il en sera de même pour la transmission des diagnostics techniques.

Il est également précisé que cette procédure de mise en vente sera annoncée par voie de presse et que la délibération sera adressée aux promoteurs nationaux et locaux susceptibles d'être intéressés ou ayant déjà fait part de leur intérêt pour acquérir un bien cédé par la Ville, cet envoi ne limitant en aucun cas la possibilité pour tout acquéreur potentiel de répondre à cette procédure de cession.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'engager la procédure de cession de l'ensemble immobilier situé 21-23 rue du Petit Potet, cadastré section BP n° 122 et n° 400 p, d'une superficie de l'ordre de 430 m<sup>2</sup>, selon les modalités ci-dessus visées, à savoir : prix de vente fixé au montant minimum de 550 000 €, hors TVA éventuelle – prise en charge par l'acquéreur des frais liés à la vente, qui interviendra par acte notarié, ainsi que des frais liés à la suppression ou modification des réseaux, clôtures, aménagements extérieurs et intérieurs, l'ensemble immobilier étant cédé en l'état, toute servitude éventuelle pouvant résulter notamment de la situation des lieux restant à la charge de l'acquéreur – établissement, par chaque acquéreur potentiel, d'un dossier comportant les éléments suivants : présentation et références, description sommaire du projet de reconversion envisagé, prix d'acquisition proposé, détail des conditions suspensives éventuelles – transmission de ce dossier au plus tard le 09 septembre 2016 avant 17 h 00, soit par envoi en L.R.A.R. à la Mairie de Dijon - Service Foncier - CS 73310 - 21033 Dijon Cedex, soit par remise directe au Service Foncier - Grand Dijon - 40 avenue du Drapeau à Dijon – choix de l'acquéreur fondé sur les quatre éléments ci-dessus indiqués constituant le dossier à remettre par chaque acquéreur potentiel, estimés de même valeur ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**